

Lettre à nos frères prêtres

N° 49 - mars 2011

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

UNE NOUVELLE RÉUNION A ASSISE...

Le pape Benoît XVI a donc convoqué une nouvelle « réunion interreligieuse de prière pour la paix » à Assise en octobre prochain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la première réunion suscitée par le pape Jean-Paul II.

Il est de notoriété publique que la Fraternité Saint-Pie X s'est élevée avec vigueur contre la réunion de 1986. Et, de même qu'en 2002, pour sa première réitération, la Fraternité Saint-Pie X manifeste publiquement son opposition radicale au renouvellement de cette réunion en 2011.

Et cela, pour une raison théologique fondamentale. La grâce de Dieu peut, c'est un dogme certain de la foi, mouvoir chaque âme invisiblement, en sorte que, même si extérieurement tel homme paraît éloigné de l'Église, il peut aux yeux de Dieu en faire réellement partie. De plus, cette même grâce surnaturelle peut pousser à chaque instant le pécheur ou l'infidèle à prier Dieu dans le secret de son cœur. C'est pourquoi, il peut être légitime d'appeler, par exemple, « toutes les âmes de bonne volonté » à prier pour des intérêts élevés : or, il ne fait pas de doute que, si la paix entre les nations reste un bien seulement temporel, ce bien est hautement désirable.

Mais il en est tout à fait autrement lorsque l'on sollicite, non plus génériquement les prières des âmes de bonne volonté (que, bien sûr, nous ne pouvons pas discerner, mais qui existent de façon certaine), mais spécifiquement *les représentants des fausses religions en tant que telles*. Là, nous lançons un appel, non plus à ce qu'il peut y avoir secrètement de bien proprement surnaturel dans l'homme, même si extérieurement il n'est pas catholique, mais clairement à ce qui se définit *en opposition directe à la foi catholique*.

Un tel appel est une remise en cause du premier commandement, qui nous ordonne de prier le seul vrai Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Comme le dit avec clarté saint Jean dans sa première épître (2, 22-23) : « Qui est menteur, si ce n'est celui qui nie que Jésus est le Christ ? Celui-là est l'antichrist, qui nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils, n'a pas non plus le Père ».

Or, est-il possible de dire que les représentants du judaïsme moderne, de l'islam, de l'hindouisme, etc., que l'on convoque à Assise *ex professo*, ne nient pas que Jésus est le Christ et le Fils de Dieu, et ce publiquement ?

Pour notre part, nous ne voyons pas comment la future réunion d'Assise, à l'image de celle de 1986, pourra échapper à cette contradiction et à ce scandale.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Une nouvelle réunion à Assise...

par l'abbé Régis de Cacqueray

p. 2 – Les thèmes spécifiques de l'offertoire

A partir de l'examen de quatre rites d'offertoire (rites ambrosien, mozarabe, arménien et chaldéen) cités à titre d'exemples, détermination des thèmes spécifiques de l'offertoire, avec application à l'offertoire du missel romain traditionnel.

p. 4 – Le courrier des lecteurs

LES THÈMES SPÉCIFIQUES DE L'OFFERTOIRE

Pour continuer nos réflexions sur l'offertoire, amorcées avec le numéro 47, il est bon d'essayer de déterminer les thèmes spécifiques qui se retrouvent systématiquement dans les divers offertoires (quel que soit leur nom) des liturgies des Églises d'origine apostolique. Pour ce faire, nous publions ci-après quelques extraits des offertoires de quatre rites : un latin de la famille du rite romain, mais comportant beaucoup de cérémonies propres (rite ambrosien) ; un latin tout à fait indépendant du rite romain (rite mozarabe) ; deux orientaux (arménien et chaldéen), substantiellement différents du rite oriental le plus connu, le rite byzantin. Pour des raisons de place, nous nous sommes limités à ces exemples, mais les offertoires de toutes les liturgies offrent des thèmes étonnamment parallèles.

Rite ambrosien (Milan)

« Dieu tout-puissant et éternel, que vous soit agréable et acceptable cette oblation que moi, indigne, j'offre à votre piété pour moi-même, misérable pécheur, et pour mes innombrables fautes, pour que vous m'accordiez le pardon et la rémission de tous mes péchés ; ne regardez pas mes iniquités, mais que votre seule miséricorde me profite, à moi qui suis indigne ».

« Recevez, Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons pour la bonne direction, la garde et l'unité de la foi catholique ; pour la vénération de la bienheureuse Vierge Marie, et de tous vos saints ; pour le salut et la sauvegarde de tous vos serviteurs et servantes, et de tous ceux pour qui nous devons implorer votre clémence car nous avons reçu leurs aumônes, et de tous les fidèles chrétiens, tant vivants que morts : afin que, par votre miséricorde, persévérant fidèlement dans vos louanges, ils méritent d'obtenir la rémission de tous leurs péchés et la récompense de l'éternelle béatitude, à la gloire et à l'honneur de votre nom, ô Dieu, très miséricordieux Créateur de toutes choses. Par le Christ, notre Seigneur ».

« Recevez, Trinité sainte, cette oblation, que nous vous offrons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de notre Seigneur Jésus-Christ ; et en l'honneur de tous vos saints, qui vous ont plu depuis le début du monde, et spécialement de ceux dont la fête est célébrée aujourd'hui, ou dont les reliques sont ici présentes ; pour que [cette oblation] soit à leur honneur, en même temps que salutaire pour nous ; en sorte que tous ceux dont nous faisons mémoire sur cette terre daignent intercéder pour nous dans le Ciel. Par le même Christ notre Seigneur ».

« Recevez, Trinité sainte, cette oblation pour mon amendement, et purifiez-moi des taches de mes péchés ; en sorte que je mérite de vous servir dignement, très clément Dieu et Seigneur ».

Rite mozarabe (Espagne)

« Daignez, Seigneur, purifier ce vase : dans lequel j'espère consommer votre précieux et saint corps. Vous qui avec le Père et le Saint-Esprit vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. Mettez dans ce calice, Seigneur, nous vous en prions, ce qui jaillit de votre côté : et que cela se fasse en rémission de nos péchés. Amen. (...) Du côté de notre Seigneur Jésus-Christ sortit du sang et de l'eau : nous les mêlons pareillement, pour que Dieu miséricordieux daigne les sanctifier pour le salut de nos âmes » (préparation du calice, au début de la messe).

« Que soit acceptable par votre Majesté, Dieu éternel et tout-puissant, cette oblation que nous offrons pour nos fautes et nos crimes ; pour la stabilité de la sainte Église catholique et apostolique, et pour ceux qui professent la foi. Par le Christ notre Seigneur ».

« Nous vous offrons, Seigneur, ce calice, pour que soit béni le sang du Christ votre Fils ; et nous implorons votre clémence, pour qu'il s'élève devant votre divine Majesté avec une odeur agréable. Par le même Christ notre Seigneur ».

« Recevez, Seigneur, cette oblation de façon favorable ; et remettez les péchés de tous ceux qui l'offrent et de tous ceux pour qui elle est offerte. Par le Christ notre Seigneur ».

Rite arménien

« Le Corps et le Sang du Rédempteur sont ici présents. Les puissances célestes, invisibles, chantent et disent d'une voix incessante : Saint, Saint, Saint est le Seigneur des armées ». « [Ô Roi de gloire], nul n'est digne parmi ceux qui sont liés par les désirs de la chair ou par les voluptés de venir à toi, de s'approcher de toi, de t'offrir un sacrifice, car te servir est une chose grande et redoutable, même pour les Puissances célestes ». « Néanmoins, à cause de ton ineffable bonté, tu t'es fait homme sans changement ni altération de ton être, tu es devenu notre grand-prêtre et tu nous as donné le ministère de ce commun sacrifice non sanglant, comme étant Maître de toutes choses ».

« Toi seul en effet, Seigneur notre Dieu, tu commandes au ciel et à la terre, tu es assis sur le trône des Chérubins, tu es le Seigneur des Séraphins et le Roi d'Israël ; tu es le seul Saint, tu reposes parmi les saints. Je t'en prie donc, toi le seul bon et propice, jette les yeux sur moi, qui suis un pécheur et ton serviteur inutile, et purifie mon âme et mon cœur d'une conscience mauvaise ». « Toi, Seigneur, à qui nous offrons ce sacrifice, accepte de nous cette oblation et mène-la à son terme en sacrement du Corps et du Sang de ton Fils unique. Que ce pain et ce calice soient donnés comme remède en rémission des péchés à ceux qui y communient ».

Rite chaldéen (anaphore d'Addaï et Mari)

« Que nos cœurs soient lavés et purifiés de toute intention mauvaise afin que nous soyons dignes d'entrer dans le Saint des saints haut et sublime, et que nous nous tenions devant ton saint autel, dans la pureté, la sainteté et la vigilance, et afin que nous t'offrions des sacrifices spirituels et raisonnables, dans un esprit de foi véritable ». « Toi donc, ô Très Bon, qui ne t'irrites pas pour toujours, et qui ne gardes pas ta colère éternellement, détourne ta face de mes péchés et efface mes iniquités par ta grande miséricorde, Père, Fils et Saint-Esprit à jamais ».

« Mes frères, priez pour moi, afin que cette offrande soit accomplie par mon intermédiaire. R : Que Dieu le Seigneur de l'univers, par sa grâce et sa miséricorde, te fortifie pour accomplir sa volonté et qu'il accepte ton offrande et prenne plaisir à ton sacrifice, pour nous, pour toi et pour les quatre coins du monde, à jamais. Amen ». « Oui, notre Seigneur et notre Dieu, ne regarde pas la multitude de nos péchés, et que ta Majesté ne se détourne pas en raison du poids de nos iniquités ; mais plutôt, dans ta bonté ineffable, agrée ce sacrifice de nos mains, et donne-lui la puissance et la vertu d'effacer nos fautes innombrables, afin qu'à l'Avènement de ton Fils bien-aimé, à la fin des temps, revenant dans notre condition humaine, nous trouvions à ses yeux grâce et miséricorde, et méritons de chanter ses louanges avec la foule des esprits célestes ».

Spécificités de l'offertoire... notamment de l'offertoire romain !

On ne peut qu'être frappé de la convergence de ces textes. Tous, ils développent avec insistance des thèmes spécifiques, que l'on retrouve très clairement dans l'offertoire romain traditionnel.

Il convient ici de se souvenir que l'offertoire participe au « déploiement liturgique » (cf. LNFP 45, p. 4), c'est-à-dire qu'il explicite certains thèmes de l'action christique indivisible.

Les thèmes que développent avec une unanimité étonnante tous les offertoires sont au nombre de trois. Il s'agit d'abord de l'offrande d'un sacrifice (*oblation*). C'est le thème premier et majeur, que le mot « offertoire » exprime de façon très claire. A ce moment liturgique (pur « déploiement » de l'instant indivisible de la consécration), le Christ exprime son intention d'offrir, comme le dit magnifiquement le concile de Trente, « un vrai et réel sacrifice ». Il s'agit ensuite, par ce sacrifice, d'implorer le pardon des péchés innombrables des chrétiens, des assistants, mais spécialement du prêtre lui-même (*propitiation*). Ce sacrifice, enfin, est offert pour le salut de ceux qui l'offrent, de ceux pour qui il est offert, et de tous les fidèles chrétiens, tant vivants que morts (*rédemption*).

L'offertoire du missel romain traditionnel n'est donc pas une singularité, un *hapax* liturgique créé récemment : par les thèmes qu'il développe et explicite, en harmonie avec les offertoires de toutes les liturgies, il s'inscrit pleinement dans la tradition de l'Église antique et indivise. ■

COURRIER DES LECTEURS

Nous avons laissé passer trois numéros sans publier de courrier, tout en faisant paraître des dossiers importants sur la communion dans la main, la propitiation, l'offertoire et Vatican II. Le courrier s'est donc accumulé sur notre table, et nous en publions aujourd'hui d'abondants et significatifs extraits, présentant nos excuses aux correspondants que nous ne publions pas, faute de place.

LA COMMUNION DANS LA MAIN

☞ « Chers amis prêtres de la Fraternité,
Je viens de lire, avec un certain retard, le début de votre lettre mensuelle. A propos de la communion sur les lèvres, un certain cardinal italien argue de “cas fréquents” de profanation du pain eucharistique. Peut-être a-t-il rencontré personnellement de tels cas dans son diocèse d'Italie (il ne le précise pas) mais, pour ma part, au long de mes soixante ans de ministère, je n'ai jamais rencontré de tels cas. Il ne faut pas imposer au monde entier des règles qui ne sont nécessaires que dans telle ou telle région de la chrétienté. Quant à la communion reçue à genoux, vous rappelez-vous que Jésus veut faire de nous ses frères et non ses esclaves : on ne se met pas à genoux devant un frère ! Les vieux textes de la liturgie prévoyant un “*Flectamus genua*” précisaient qu'on ne doit pas lancer cet appel à se mettre à genoux le Jour du Seigneur, parce que c'est le jour où le Christ se “relève” (*anistamai*) de la position de la mort. Vous rappelez-vous aussi que la pratique de l'agenouillement n'est apparu dans l'Église d'Europe qu'au temps de la féodalité : on se mettait à genoux devant le suzerain. On ne pouvait pas faire moins devant le Christ. C'est donc une manière de faire non vraiment traditionnelle puisqu'il y a eu plus de siècles avec la communion debout qu'avec la communion à genoux. Trop souvent, me semble-t-il, vous prenez pour “traditionnel” des manières de faire relativement récentes et ignorées pendant dix ou douze siècles de la vie de l'Église. Tout cela, dans un souci de respecter la “Vérité” dont Be-

noît XVI nous parle si souvent. Fraternellement ».
Abbé LP.

REMARQUE : L'abbé LP. réagit donc au numéro 43 intitulé « La communion dans la main ». Il nous oppose trois arguments, auxquels nous allons répondre.

1) Il n'a pas été témoin au cours de sa vie de profanation eucharistique, et nous nous en réjouissons. Il en conclut donc que la loi ne devrait en faire mention que là où de tels cas existeraient. Mais c'est le contraire qui est vrai : la loi vise de façon générale à prémunir d'un danger, même si dans un certain nombre de cas ce danger est pour le moment inexistant. Pour ma part, je n'ai jamais rencontré d'assassin, et pourtant je suis soumis à toutes les lois qui proscrirent l'homicide.

2) La génuflexion ne serait pas traditionnelle, objecte-t-il. Mais, en réalité, la génuflexion comme la prière à genoux font partie des attitudes fondamentales tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, au même titre que la prière debout. Salomon s'agenouille pour la dédicace du Temple (2 Ch 6, 13), Ezéchias s'agenouille lors de la réouverture du Temple (2 Ch 29, 30), Jésus s'agenouille au Jardin des Oliviers, saint Paul s'agenouille à Milet (Ac 20, 36), les saints du Ciel s'agenouillent devant Dieu et devant l'Agneau (Ap 5, 8), etc. Évoquant « Les attitudes des fidèles à la messe », *La Croix* du 5 février 2011 écrit d'ailleurs très justement : « L'agenouillement pendant la prière a toujours existé » (p. 12).

3) L'abbé LP. estime que nous confondons la Tradition avec des manières de faire relativement récentes. Mais cela vient de ce qu'il nous a lus un peu trop vite. Notre dossier était intitulé « La commu-

nion dans la main », et non pas « La communion debout ». Et, p. 4, ce numéro affirmait clairement : « L'agenouillement n'est pas l'élément le plus ancien du rite de communion ». Il appuyait cela d'une citation du père Adrien Nocent, qui signale que cet usage de la communion à genoux « est déjà très fréquent au XIII^e siècle », ce qui signifie qu'il ne l'était pas auparavant.

LA PROPITIATION

☞ « Mon frère prêtre,
Je lis : “propitiation”. Je ne pense pas avoir jamais utilisé ce terme. J'ai besoin de me reconnaître pécheur et je suis reconnaissant au Concile d'avoir fait commencer chaque Eucharistie par “Reconnaissons que nous sommes pécheurs”. Prions les uns pour les autres sans utiliser des “gros” mots. Bien fraternellement ».
Père B.

REMARQUE : Toute science, et la théologie en est une, de même que tout art, doit user du vocabulaire qui lui est propre afin de cerner avec précision ce qui est à exprimer. “Propitiation” est un mot du vocabulaire théologique, et tout d'abord parce qu'il appartient au vocabulaire biblique : celui de saint Jean (1 Jn 4, 10), celui de saint Paul (Rm 3, 25). Certes, on peut passer sa vie sans faire de la théologie au sens propre (tous les chrétiens n'ont pas forcément la capacité de faire de la théologie scientifique), mais on ne peut empêcher l'Église elle-même d'être théologienne, de réfléchir sur le donné biblique pour l'approfondir. Et un mot techniquement précis comme “propitiation” ne peut être purement et simplement remplacé par d'autres

mots ou périphrases, même excellents. L'exemple même du père B. le prouve, d'ailleurs : se reconnaître pécheurs est une chose bonne et nécessaire, mais la propitiation dit plus et mieux que ce premier élément (qui en fait partie, bien sûr).

LE CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

☞ « Chers confrères de la LNFP, (...) J'ai souligné en gras dans votre texte ce qui me semble un parti pris défavorable à l'égard des rédacteurs du CEC. Concernant la prétendue "discretion", qui dans votre propos inclut un peu de dissimulation, voire un peu de malhonnêteté, vous en conviendrez, voici ce qu'il me semble bon de rappeler. Le CEC a été rédigé en français, puis traduit en latin pour établir un texte de référence pour toutes les traductions, y compris la française. A ce travail de traduction s'est joint un travail d'ultime relecture avec, comme point d'attention, la vérification de toutes les citations et références. (...) Enfin, la table analytique a été refaite pour être plus pertinente que la première faite par un ordinateur (...). Faut-il donc voir dans les progrès d'un outil d'une telle ampleur d'une édition à l'autre un motif de réjouissance au constat du sérieux de l'équipe de rédaction, ou bien être soupçonneux à l'égard des intentions de cette même équipe, en les qualifiant de disséqueurs de textes ? (...) En guise de réponse, je vous livre une liste de numéros de paragraphe qui vous aideront à constater que le CEC contient une authentique doctrine catholique de la propitiation (...). Ainsi, sans donner de définition (mais peut-on l'exiger ?), le CEC nous livre un réel contenu doctrinal sûr. (...) C'était ma petite contribution au dialogue. De tout cœur dans le Christ ».

Abbé V.

REMARQUE : Dans une longue lettre très argumentée et référencée, dont nous le remercions, l'abbé V. oppose des arguments à

ce que nous avons écrit concernant la propitiation dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (numéro 45, puis deux pages dans le numéro 46). Pour des raisons de place, nous ne pouvons malheureusement publier que des extraits de ce courrier.

L'abbé V. nous propose donc des parties du CEC qui exposent une vraie doctrine de la propitiation. Nous lui en donnons acte et reconnaissons que, sans doute, nous aurions pu et dû réaliser nous-mêmes une telle recherche : cela aurait permis de faire une présentation plus équilibrée du CEC. Toutefois, nous maintenons les deux points essentiels de nos remarques. D'abord que le mot "propitiation" n'y est jamais utilisé pour lui-même, mais seulement dans le cadre de citations bibliques, et que d'ailleurs ce mot n'est pas expliqué. Ensuite, que la citation de la première version du CEC n'était pas seulement insuffisante ou coupée trop vite, mais véritablement tronquée : car disséquer le début et la fin d'une phrase, de façon à donner un sens différent, n'a rien à voir avec le fait de ne pas garder tous les prolongements. Toutefois nous redisons, comme nous l'avons fait dans le numéro 46, que la deuxième version a rétabli la vérité même de la citation, ce qui est un considérable progrès.

L'OFFERTOIRE

☞ « Chers frères prêtres, Je trouve votre lettre plus apaisée et moins polémique qu'auparavant, vous m'en voyez ravi. Je partage votre condamnation doctrinale du courrier des lecteurs de *La Croix*. Et votre charge contre le livre de Philippe Levillain. Que pensez-vous du livre de Gérard Leclerc ? Je pense qu'il doit être bien mieux informé... Quant à mon avis sur l'offertoire : il me semble qu'il tient un point d'équilibre entre le vôtre et celui que vous montez en épingle pour l'attaquer. Dire qu'il y avait exagération quand l'offertoire tendait à se présenter comme un premier sacrifice, celui des fidèles, ce

n'est pas dire que les prières de l'offertoire n'avaient aucun sens, car, que je sache, elles n'affirmaient pas toutes cela... Mais une certaine littérature, notamment produite par l'Action Catholique, tendait à faire de l'offertoire, mot ambigu tout de même, je pense, une première offrande sacrificielle ! Or, nous ne pouvons offrir nos vies que par le Christ, avec lui et en lui, donc notre sacrifice n'est possible qu'une fois le sien offert ! Quant à dire que la liturgie ignore le temps, c'est renier l'idée même de liturgie, qui est le mystère de Dieu qui fait irruption dans le temps et invite l'homme à le célébrer dans le temps, dans la pleine logique de l'Incarnation. N'hésitez pas à me publier pour me répondre, voire me descendre en flammes, cela ne me dérange pas... En fraternelle prière ».

Abbé H.

REMARQUE : Nous remercions l'abbé H. de sa très sympathique et intéressante lettre, et nous le rassurons : nous n'avons aucunement l'intention de le "descendre en flammes". Au contraire ! Son courrier est le modèle d'une discussion courtoise et constructive, telle qu'elle devrait exister spontanément entre prêtres catholiques. Comme l'écrivait l'abbé de Cacqueray dans le précédent numéro, il serait normal et sain de pouvoir librement "parler de choses qui fâchent sans se fâcher".

L'abbé H. souligne qu'une "certaine littérature, notamment produite par l'Action Catholique, tendait à faire de l'offertoire une première offrande sacrificielle". Ce n'est certes pas le rédacteur de ces lignes qui va défendre l'Action Catholique ! En revanche, s'il y a bien une désastreuse manie moderne, c'est celle-là : changer l'offertoire lui-même, plutôt que changer la littérature qui l'explique de façon erronée.

Par ailleurs, l'abbé H. affirme que "offertoire" est un mot ambigu. Mais ce n'est pas au rite traditionnel qu'il convient de faire ce reproche : c'est bien au rite de

Paul VI. Dans le missel d'autel de 1962 que j'ai sous les yeux, à cet endroit de l'ordinaire, le mot "offertoire" n'apparaît qu'une seule fois dans cette partie (qui n'a pas de titre particulier), avec la rubrique : « Le prêtre dit *Oremus*, puis l'antienne pour l'offertoire ». Tandis que dans le missel d'autel de 1970 que j'ai également sous les yeux, dans la partie intitulée « Liturgie eucharistique », c'est à *trois reprises* qu'il est fait mention de « l'antienne pour l'offertoire ».

Enfin, l'abbé H. affirme que nous aurions déclaré que « la liturgie ignore le temps ». Mais ce n'est pas ce que nous avons dit, encore moins voulu dire ; et si une expression inadéquate avait pu faire croire cela, ce serait bien contre notre désir. Nous parlions très précisément d'un acte indivisible du Christ, celui de la transformation du pain et du vin en Corps et Sang, et affirmions que cet acte se réalise en un seul instant. Mais que, en revanche, l'homme ne peut appréhender les choses, les richesses multiples de l'être, que dans le temps, selon l'avant et l'après. Et c'est pour cela que la liturgie utilise un artifice pédagogique, que nous avons appelé le « déploiement liturgique ». Et dans le cadre de ce « déploiement liturgique », la liturgie ne connaît plus ni avant ni après.

Il est bien facile de s'en rendre compte sur un autre exemple que ceux qui ont déjà été proposés. Le prêtre dit, durant la consécration : « Il prit du pain (...) et le rompit ». Or ce n'est que peu avant la communion que le prêtre va effectivement rompre le pain consacré. Mais pour la liturgie, nous sommes toujours dans l'unique sacrifice indivisible, même si, par rapport à nous, plusieurs minutes séparent paroles et action.

Ce point liturgique très précis étant rappelé, nous sommes entièrement d'accord avec l'abbé H. : la caractéristique de l'Incarnation, et d'une façon générale de toute la Révélation biblique, est bien l'irruption de l'action divine dans le temps humain. Notre religion

n'est pas un « en soi » platonicien, mais bien une religion historique et incarnée.

L'ARTICLE DE *LA CROIX*

☞ « Concernant l'article "Attaque de la doctrine catholique", l'auteur de cet article paru dans *La Croix* le 2 octobre n'est plus catholique : c'est du protestantisme à l'état pur ! Union de prières ».

Abbé D.

REMARQUE : Ce n'est ni la première fois, ni hélas ! probablement la dernière, que *La Croix* blesse la foi catholique. Nous ne pouvons le signaler à chaque fois ; mais nous le faisons lorsque la chose devient vraiment trop énorme.

LE CONCILE VATICAN II

☞ « Merci pour votre envoi, mais je reste un peu sur ma faim. Il aurait été intéressant de réfléchir sur les points du concile Vatican II que vous n'acceptez pas : "la collégialité, la liberté religieuse et l'œcuménisme" avec la "nouvelle ecclésiologie" et le "rapport de l'Église au monde". Tant qu'on ne réfléchit pas à ces éléments-là, il me semble que l'on ne touche pas le fond du problème ».

Abbé D.

REMARQUE : L'abbé D. a parfaitement raison : notre dossier du numéro 48 n'a certainement pas fait le tour de la question (importante et difficile) du concile Vatican II. C'est pourquoi l'abbé de Cacqueray annonçait (peut-être avec un peu trop de discrétion, d'ailleurs) que ce dossier ne présentait que la *première partie* de la synthèse de notre position.

NOTRE POSITION SUR LE RITE D'ORDINATION

☞ « Chers amis, merci de votre dernier bulletin, "Lettre à nos frères prêtres", toujours intéressant. Y a-t-il une position officielle de la Fraternité Saint-Pie X sur la question suivante, suscitée par

une objection formulée par quelqu'un qui vous a quittés et qui vous crédite de ceci : les prêtres ordonnés avec le rituel issu du Concile, par des évêques ordinaires, seraient, selon vous (ce dont je doute fort), des "presque prêtres". Ce serait alors mon cas, ordonné par Mgr X en 1981. En vous souhaitant un bon été, en Notre-Seigneur ».

Père H.

REMARQUE : La position de la Fraternité Saint-Pie X sur cette question est claire et nette. Elle a été rappelée avec force dans le numéro 40 de la *Lettre à nos frères prêtres* (décembre 2008) : « La Fraternité Saint-Pie X a toujours affirmé publiquement "reconnaître la validité de la messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II" ». L'auteur de ces lignes a lui-même publié dans *Fideliter* (revue du District de France de la Fraternité Saint-Pie X), numéro 177 de mai 2007, un article intitulé « De la validité de l'épiscopat » (le nouveau rite d'ordination épiscopale étant encore plus attaqué que le rite d'ordination sacerdotale) qui conclut : « Le nouveau rite d'ordination épiscopale de 1968 est donc certainement valide ». Mais le même article, tout comme la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X, rappelle que cela ne vaut pas engagement pour les innovations, traductions, respect des rubriques, intentions affichées des ministres, etc. Bref, dire « Le rite d'ordination, en soi, est valide » ne signifie pas affirmer « Toutes les ordinations réalisées avec ce rite sont forcément valides », car cela dépend évidemment des diverses circonstances humaines qui s'ajoutent au rite.

UNE QUESTION

☞ « Vous parlez beaucoup de liturgie, mais "J'ai eu faim et tu m'as donné à manger", est-ce une

parole du Seigneur que vous soulignez et pratiquez volontiers ? Bien fraternellement à vous ».
Abbé B.

REMARQUE : La réponse est "Oui, évidemment". Mais comme le dit Jésus : "Il faut faire ceci, et ne pas omettre cela". Il faut donc donner à manger à celui qui a faim, mais aussi penser à célébrer une liturgie vraie, belle et priante. Car comme le dit également Jésus : "L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole tombée de la bouche de Dieu".

LETTRES CRITIQUES

INTRODUCTION : Voici maintenant une petite série de lettres moins intéressantes et moins constructives, mais qui existent aussi et que, par simple honnêteté et respect pour nos correspondants, nous publions également. Nous y adjoindrons ensuite quelques très brèves réflexions.

☞ « Chers amis. J'ai 90 ans. J'ai pratiqué avec bonheur la liturgie et la théologie dans lesquelles vous trouvez aliment pour votre foi. C'est bien. Mais vous savez bien que cette liturgie n'est qu'une des manières de rendre gloire à Dieu, et que cette théologie n'est qu'un des essais de rendre rationnellement raison de l'Inconnaissable. Et que rien ni personne se saura exprimer l'exacte totalité du Mystère. Et vous vous battez bec et ongles pour les faire reconnaître comme seules valables. C'est émouvant, mais très naïf et très enfantin. Et vous ne voyez pas que ce sont vos pratiques, votre confort intellectuel, votre théologie, votre spiritualité qui sont votre raison de vivre et non l'Esprit Saint qui agit dans le monde et particulièrement dans la sainte Église avec le Pape actuel, les évêques actuels unis au Pape, et le Peuple de Dieu d'aujourd'hui. Vous êtes en pleine idolâtrie, en toute bonne foi je vous le concède. J'aurai confiance en vous le jour où vous viendrez concélébrer avec nous

un jour favorable comme le Jeudi saint ou un jour d'ordination. Et que vous admettez qu'un fidèle viennois recevoir le corps du Christ dans la main lors d'une de vos messes. En attendant je vous dis "Casse cou" et je prie pour que l'Esprit du Père et du Fils vous éclaire. Bien vôtre ».
Abbé P.

☞ « Monsieur l'Abbé, Soyez remercié pour l'envoi de votre lettre. Je m'oblige à la lire, bien qu'elle contribue à me décourager. Ces jours-ci, j'ai confessé un homme qui apprécie la liturgie ancienne. Je lui ai donc donné l'absolution selon la formule ancienne en latin. Ensuite, nous avons parlé. Il voulait évoquer tous les soucis du moment : l'éducation des enfants, la baisse du niveau de vie, le chômage, le problème des Roms et il me citait les textes du premier Testament parlant de nos devoirs vis-à-vis des "Gers", des étrangers. Je lui faisais remarquer que le pape avait justement fait une déclaration dans ce sens et s'était exprimé en français. Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre le sentiment que j'éprouve en vous lisant : vous semblez habiter une autre planète. Tandis que nous souffrons de ne pas parvenir à mieux annoncer l'Évangile, vous continuez à pinailler sur des textes soi-disant "oubliés" par *La Croix* et à enseigner doctement la doctrine de la propitiation. Ce faisant, je crains que vous ne soyez un agent efficace de la déchristianisation et que votre action n'entraîne un détachement supplémentaire de quelques-uns qui n'avaient pas besoin de ça. Bien de vos frères prêtres, dont je suis, n'ont pas besoin non plus de vos soupçons méprisants ».
Abbé G.

☞ « A mes frères prêtres ! Que de temps perdu... et d'encre et de papier... dans vos débats et vos contestations stériles qui ne mènent nulle part, sinon à vous satisfaire vous-mêmes et vous assurer d'être dans la vérité et les autres dans l'erreur ! De grâce, cessez

de m'envoyer votre lettre que je ne lis jamais pour ne pas perdre mon temps ! Je la parcours en quelques minutes et elle me désespère ! »
Père J.

☞ « Merci de ne plus m'adresser vos lettres dont le style et le contenu m'horripilent. Monseigneur Lefebvre a brisé la communion et vous continuez... Je prie pour que vous retrouviez l'esprit de l'Évangile plus joyeux que votre casuistique ».
Abbé M.

☞ « Bravo, vous vous surpassez ; vous débâtez, avec passion, d'un problème essentiel pour l'avenir de l'Église : l'offertoire ; quelle érudition vous manifestez ! »
Abbé P.

☞ « Il y a quelques années de cela, je vous avais envoyé un courrier afin de ne plus recevoir la *Lettre à nos frères prêtres*. L'ayant reçue, je l'ai lue, et je pensais bien naïvement que le contenu aurait changé... mais vous êtes systématiquement sur la défensive et dans la contradiction. Dommage ! Je m'attendais davantage à une invitation à prier pour que l'Église soit une, sainte, catholique et apostolique, dans la compréhension, dans l'écoute et dans la charité fraternelle. Or pas le moindre mot à ces intentions pourtant importantes et urgentes. Que d'énergie dépensée ! Merci de ne plus m'envoyer cette lettre et rassurez-vous, je prie pour l'Église que j'aime et que je sers ».
Abbé TS.

☞ « Comme l'écrit l'éditorial, il s'agit "entre prêtres, entre adultes mûrs et responsables comme on dit, de librement parler des choses qui fâchent sans se fâcher. C'est un pari sur l'intelligence et l'ouverture d'esprit". Ça, c'est bien la meilleure ! Je n'avais jamais réagi à vos propos mais aujourd'hui cela dépasse les bornes ! A propos "d'intelligence et d'ouverture d'esprit", vous vous pensez meilleurs, plus intelligents

et ouverts que les 2 000 et plus évêques réunis au concile Vatican II ! Un peu d'humilité évangélique ne vous nuirait pas !!! Au lieu d'être en réaction sur des textes qui sont valables pour toute l'Église catholique (révisez votre théologie au sujet du Concile œcuménique !), vous feriez bien de méditer et de vous ouvrir à la Bonne Nouvelle d'Amour du Christ Jésus ! Jésus est devant et non... derrière ! Toute l'Église est tendue vers son avenir et non vers son passé ! Le passé c'est la mort !... Laissez-vous convertir à l'ouverture et à l'Évangile plutôt que de tourner en rond et de vous enfermer en petit groupe comme dans un tombeau en pensant donner des leçons à l'Église. C'est ma prière pour vous à l'Esprit Saint ! »
Père V.

REMARQUE : Enfantillage, naïveté, confort intellectuel, idolâtrie, pinaillage, agents de la déchristianisation fermés à la bonne Nouvelle du Christ, temps perdu, contestations stériles, triste casuistique, débats ridicules, manque d'humilité, ignorance de la théologie, attachement mortifère au passé, enfermement dans un tombeau, etc. Comme on dit, nous sommes habillés pour l'hiver !

Ce qui est toujours amusant, c'est de recevoir une telle volée de bois vert au nom de la charité évangélique, de l'amour du prochain, de l'ouverture d'esprit et du sens du dialogue. On se demande ce que l'on prendrait sur la tête si toutes

ces qualités n'étaient pas présentes au plus haut degré chez nos aimables correspondants.

Par ailleurs, pour répondre à l'abbé TS., nous prions tous, les uns et les autres, pour l'Église : il ne nous semble pas nécessaire de le rappeler, pour nous-mêmes ou pour nos lecteurs, à chaque numéro. Mais c'est une évidence : ce qui nous motive tous, prêtres de la Fraternité Saint-Pie X comme prêtres diocésains ou prêtres religieux travaillant dans les diocèses, c'est l'amour du Christ et de son Église, une, sainte, catholique et apostolique, dirigée par le pape Benoît XVI et par les évêques successeurs des Apôtres.

Comme l'abbé G., nous souffrons de ne pouvoir annoncer l'Évangile autant que nous le voudrions et autant qu'il le faudrait à toutes les âmes qui malheureusement l'ignorent. Et le rédacteur de ces lignes, avec d'ailleurs tous ses confrères de la Fraternité Saint-Pie X, ne fait pas que publier la *Lettre à nos frères prêtres* : tous les jours il prêche, il visite les malades et les mourants, il secoure les pauvres, il baptise les enfants et enterre les morts, il célèbre la messe et confesse, etc. Et, bien entendu, il n'a aucun "soupçon méprisant" à l'égard des prêtres de France.

Quant au père V., nous espérons que pour lui comme pour nous, Jésus n'est ni devant, ni derrière, mais bien présent chaque jour au cœur de nos vies chrétiennes et sacerdotales. Quant à nous, nous ne prétendons pas "donner des leçons à l'Église", mais simplement

soulever un problème grave : nous ne voyons pas comment accorder des enseignements certains et constants du Magistère d'avant le Concile avec des enseignements conciliaires et postconciliaires. Et si la réponse était si facile que veut le dire le père V., nul doute que la chose aurait été résolue depuis déjà longtemps.

UN ENCOURAGEMENT PROMETTEUR

☞ « Bonjour,

Je vous remercie pour la lettre que vous venez de m'envoyer. J'ai déjà eu l'occasion de la lire (en version papier) et j'avoue comprendre et être en accord avec certaines positions de la Fraternité. Cette lettre m'a permis de répondre à certains confrères qui continuent de penser que la Fraternité rejette en bloc le concile Vatican II ! Je suis, comme diraient certains de mes confrères, un "bébé curé", étant fraîchement ordonné, et je tiens à vous dire que la voix de la *Lettre à nos frères prêtres* me, et nous, fait du bien. Continuez ainsi ! In Christo Rege ».

Abbé Th.

REMARQUE : Il est toujours agréable de voir arriver une relève pleine d'une sympathique ardeur, car le travail apostolique et sacerdotal ne va pas manquer dans les années à venir. Continuez ainsi vous aussi, cher abbé Th., et bon ministère !

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php